

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête en vue d'obtenir l'approbation d'un nouveau plan pluriannuel de conservation du gaz naturel

Enbridge Gas Inc. demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) d'approuver un nouveau plan de gestion de la demande (conservation) de gaz naturel, en vigueur à compter du **1^{er} janvier 2026**, ainsi que les programmes de conservation qui seraient offerts aux clients entre 2026 et 2030.

Enbridge Gas Inc. demande à la CEO d'approuver le budget du programme de conservation de 251,9 millions de dollars, qui augmentera au cours de la période de cinq ans pour atteindre 423 millions de dollars en 2030. Le plan de conservation proposé comprend des programmes pour les clients résidentiels, les clients au revenu admissible, les clients commerciaux, les clients industriels et les gros clients.

Si la requête est approuvée telle quelle, un client résidentiel type dans chacune des zones de tarification indiquées ci-dessous paiera les montants mensuels suivants pour les programmes de conservation du gaz naturel en 2026 :

Zone de tarification	Coûts mensuels moyens pour les programmes de conservation du gaz naturel en 2026
Zone de tarification d'EGD :	3,24 \$
Zone de tarification d'Union Sud (tarif M1)	3.08 \$
Zone de tarification d'Union Nord (tarif 01)	3.08 \$

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la demande attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Si vous avez une préférence en ce qui concerne le format de l'audience, vous pouvez nous écrire pour nous en expliquer les raisons. Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus. Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2024-0198** pour :

- examiner la demande;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires.
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **16 janvier 2025** afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

☎ /ATS: 1 877-632-2727

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 oeb.ca/fr/demandes/demandes-en-cours

Enbridge Gas Inc.

☎ 1 877-362-7434

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 enbridgegas.com

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la **Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario.**

This document is also available in English.



Commission
de l'énergie
de l'Ontario